



PROCÈS VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU: 20 Mai 2021

Compte-rendu affiché le : 28 Mai 2021

Date de convocation du conseil municipal : 11 Mai 2021

Nombre de conseillers municipaux en exercice au jour de la séance : 15

PRÉSIDENT : Monsieur Joseph RODRIGUEZ

Nomination d'un secrétaire de séance et appel nominal.

Secrétaire élu à l'unanimité : Madame Louisiane DELMAS

Membres présents : *Mme Louisiane DELMAS ; Mme Eliette CAMUT; Mme Cristelle LENOIR ; M. Stéphane VAN LERBERGHE ; M. Anthony JEANJEAN ; M. Antonio GODOY ; M. Gilles GROS ; Mme Karen MARCON ; Mme Maghnia MENGUS ; M. Éric PEROLAT ; M. Romain DESRICHARD ; M. Samuel OLIVIER ; Mme Sophie SOUYRIS*

Membres absents ayant donné pouvoir : *Mme Marie-Pierre VERNET (Procuration à Joseph RODRIGUEZ).*

Membre absent :

oooooooooooooooooooooooooooo

Ouverture de la séance à 19h00

APPROBATION DU COMPTE RENDU DE SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15 avril 2021

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité des membres présents le compte rendu de la séance du 15 avril 2021.

Pour : 15 Contre : 0 Abstention : 0

Ordre du jour

- I – Suppression de la régie « Photocopie » – Rattachement à la Régie « Animations Festivités »
- II – Redevance d'occupation du domaine public
- III – HERAULT ENERGIE – Nouvelle compétence - GEP
- IV – Prestation Naissance
- V – Demande de Subvention – Cour du Château

- VI – Motion de Soutien Echangeur Clermont l’Hérault
- VII- Syndicat Centre Hérault – Convention pour les borne de tri
- VIII - Questions diverses.

Monsieur le Maire ouvre la séance.

POINT N°1

2020-20: Suppression de la régie « Photocopie » – Rattachement à la Régie « Animations Festivités »

La régie de recette « photocopie » génère très peu d’écriture au cours de l’année. Il est proposé au Conseil Municipal de la supprimer pour rattacher les encaissements de cette dernière à la régie « Festivités et Animations ». De cette façon, nous n’aurions plus que deux régies à gérer : la régie d’avance pour les paiements et une régie de recette pour les encaissements.

Il est donc proposé de modifier la dénomination de la régie de recette. Cette dernière s’intitulera « Festivités-Activités-Photocopies » afin d’inclure les produits de la délivrance des photocopies.

A l’unanimité des votes exprimés, le Conseil Municipal décide de rattacher la régie « Photocopie » à la régie « Festivité et Activités » pour pouvoir encaisser le produit des droits de délivrance des photocopies. Cette régie modifiée s’intitulera désormais « Festivités-Activités-Photocopies ».

Pour : 15 Contre : 0 Abstention : 0

POINT N°2

2020-21: Redevance d’occupation du domaine public

Monsieur le Maire rappelle que nous avons appliqué une redevance d’occupation du domaine public de 20 € pour les commerces qui installent des tables et des équipements sur la voie publique pour les besoins de leurs commerces.

Il est proposé de renouveler cette redevance sans en modifier le montant.

A l’unanimité des votes exprimés, le Conseil Municipal renouvelle la redevance d’occupation du domaine public sans modifier le tarif de 20 euros.

Pour : 15 Contre : 0 Abstention : 0

POINT N°3

2020-22: HERAULT ENERGIE – Nouvelle compétence - GEP

Monsieur le Maire rappelle que les récentes évolutions législatives renforcent le rôle des communes en matière de transition énergétique des territoires et d’adaptation aux effets du changement climatique.

La municipalité est consciente de ces enjeux puisque nous avons récemment validé l'installation d'horloges astronomiques sur l'éclairage public communal. En intégrant cette nouvelle compétence, la commune espère mener, en partenariat avec le syndicat, une réflexion au long terme sur la consommation énergétique de l'ensemble du parc immobilier.

Une plaquette d'information a été remise aux élus avant la réunion. Cette dernière présente le dispositif et son coût estimé à 220 €/an pour les communes de moins de 2000 habitants.

Monsieur Stéphane VAN LERBERGHE demande si nous n'avons pas cette compétence en interne.

Il est indiqué que l'optimisation énergétique des bâtiments est un domaine complexe pour lequel nous n'avons pas la compétence en interne. Cela va au-delà de l'installation de dispositifs pour réaliser des économies d'énergie. De plus, les préconisations faites par le service d'HERAULT ENERGIES et les études qui en découlent pourront faciliter la réalisation des dossiers de demande de subvention réalisés par le syndicat lorsqu'ils interviennent pour la commune.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, approuve le transfert de la compétence « maîtrise de la demande en énergie » pour le patrimoine bâti de la commune de SAINT FELIX DE LODEZ conformément à l'article 3.6 MDE des statuts d'Hérault Energies et autorise Monsieur le Maire à signer toute convention à cet effet.

Pour : 15 Contre : 0 Abstention : 0

POINT N°4

2020-23: Prestation Naissance

Monsieur le Maire indique que plusieurs agents communaux auront un enfant cette année. Il est proposé de voter l'octroi d'une prestation naissance sous forme d'un bon d'achat de 200 euros dans une enseigne de puériculture.

A l'unanimité des votes exprimés, le Conseil Municipal valide la création d'une prestation naissance de 200 euros, sous forme de bon d'achat, pour les agents lors d'une naissance.

Pour : 15 Contre : 0 Abstention : 0

POINT N°5

2020-24: Demande de Subvention – Cour du Château

La commune souhaite entamer la réfection de la Cour du Château pour la fin d'année. Il est question de demander une subvention de 20 % au Département soit 28907€.

A l'unanimité des votes exprimés, le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à faire la demande de subvention.

Pour : 15 Contre : 0 Abstention : 0

POINT N°6

2020-25: Motion de Soutien Echangeur Clermont l'Hérault

Depuis sa mise en service, il y a près de vingt ans, l'autoroute A 75 a grandement transformé les usages et l'utilisation des voies routières sur le Clermontais, notamment aux alentours de Clermont l'Hérault et des communes environnantes.

Le développement du territoire, l'accroissement de la population et l'expansion économique locale ont profondément modifié les usages de la route et l'axe autoroutier est désormais un vecteur essentiel des échanges au sein du Clermontais et du Cœur d'Hérault, comme avec les agglomérations urbaines voisines.

La commune de Clermont l'HERAULT a engagé, courant 2019, une étude d'opportunité conduite par la société OTEIS pour la création d'un diffuseur en demi-échangeur sur l'autoroute A 75, dans la partie nord de son territoire.

Les deux premières phases de cette étude, comprenant un diagnostic et des scénarios ont été livrées et attestent de la nécessité d'un tel aménagement.

Les études de circulation mettent en effet en évidence les remontées de file sur l'autoroute et leur dangerosité pour les usagers notamment aux heures de pointe, tandis que le réseau secondaire et notamment la RD609 connaissent à leur tour une forte saturation.

Un nouvel ouvrage permettrait de remédier à ces difficultés tout en réduisant les durées des trajets pendulaires domicile – travail et les trafics parasites induits.

Enfin, la réalisation d'un tel équipement accompagnerait le rééquilibrage de l'urbanisation du triangle nord de la commune de CLERMONT L'HERAULT dont un projet figure dans le plan local d'urbanisme en cours de révision.

Considérant l'ensemble de ces éléments,

Le Conseil municipal de SAINT-FELIX-DE-LODEZ sollicite l'inscription de la réalisation d'un demi-échangeur Entrée Nord de CLERMONT L'HERAULT au contrat de plan Etat – Région.

Le Conseil municipal, ouï l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré,

A l'unanimité, sollicite l'inscription de la réalisation d'un demi-échangeur Entrée Nord de CLERMONT L'HERAULT au contrat de plan Etat – Région et autorise Monsieur le Maire à signer tous actes et pièces relatifs à cette affaire.

Pour : 15 Contre : 0 Abstention : 0

POINT N°7

2020-26: Syndicat Centre Hérault – Convention pour les bornes de tri

Monsieur le Maire demande l'autorisation de signer la convention avec le Syndicat Centre Hérault pour le co-financement des bornes de tri enterrées qui sont prévues au parking des Horsbiels et au chemin de Sainte Brigitte. Le reste à charge pour la commune est de 25 055.20€ TTC pour les deux points de collecte auquel se rajoute le coût du génie civil qui est inclus dans le marché public de la traversée.

A l'unanimité des votes exprimés, le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer la convention.

Pour : 15 Contre : 0 Abstention :

POINT N°7

Questions diverses.

Colonne de tri : A la suite d'une rencontre avec le Président et le Directeur du Syndicat Centre Hérault, nous avons pu confirmer la diminution du nombre de borne par point de collecte. Bientôt, il sera possible de déposer le papier avec les emballages ce qui ramène le nombre de borne à 3 au lieu de 4. Il y aura 2 bornes pour l'emballage et le papier et une pour le verre. Ceci est possible en raison de la modernisation des moyens de tri.

Pour rappel, le 31 mai 2021, il y a une réunion avec le cabinet étude CETUR pour commencer les travaux de la traversée du village. Plusieurs habitants demandent un plateau traversant pour réguler la vitesse à l'entrée du village dans le sens RABIEUX-MONTPPELLIER. Mme Sophie SOUYRIS explique pourquoi il n'est pas possible de réaliser un plateau traversant au niveau de la salle Robert ARNIHAC. Il est envisagé de demander la réalisation d'un plateau traversant en amont du chantier actuel. Il faut en parler avec le cabinet lors des prochaines réunions sachant qu'il faudra recueillir l'avis du Conseil Départemental pour cela.

Réfection du chemin de Sainte Brigitte : le marché public est en cours, la consultation se terminera le 23 juin à midi.

Développement économique : La Communauté des Communes a voté une subvention pour les commerces dont fait partie le celui de Mme KOHOUTEK, « Les Caprices de Jade ». Il s'agit d'une subvention conjointe avec la commune qui devra valider la décision lors d'un prochain conseil Municipal.